



CNESER du 10 octobre - Commission permanente

Notes de compte rendu de la représentation FO

Interventions préalables des représentants du ministère.....	1
Suspension du président de l'université de la Réunion.....	1
CNESER disciplinaire.....	1
Présentation par P. Gillet de son rapport sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation	1
Déclaration de FO ESR.....	2
Projet de décret modifiant le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création de l'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts.....	2
Demandes de FO :	2
Motion de la FAGE : Vers un enseignement supérieur acteur de la lutte contre les VSS (violences sexistes et sexuelles).....	3
Position de FO :	3
ENS Louis Lumière.....	3
Projet d'arrêté portant accréditation d'universités en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA).....	4
Projets d'arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de BTS	4
BTS « Banque »	4
BTS « Professions immobilières »	4

Interventions préalables des représentants du ministère

Suspension du président de l'université de la Réunion

Courrier de la ministre suspendant ce président en raison de faits présumés de harcèlement. Suspension pour une durée d'un an et traduction en commission disciplinaire. Un signalement au titre de l'article 40 a été déposé (code de procédure pénale, signalement au procureur de tout crime ou délit).

CNESER disciplinaire

Le conseil d'État a annoncé qu'un conseiller était volontaire pour présider le CNESER disciplinaire. En attente du courrier officiel du conseil d'État.

Pour rappel : FO ESR s'est opposé à ce que le CNESER disciplinaire, instance collégiale jusque-là composée exclusivement de pairs et de ce fait garante de l'indépendance des enseignants-chercheurs, soit présidée par un magistrat issu d'une autre juridiction d'État.

Présentation par P. Gillet de son rapport sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation

Principaux éléments de sa présentation :

* Clarifier au niveau de l'état l'organisation de la stratégie et de la politique de recherche et de l'innovation française :

- > supprimer le conseil stratégique et créer une fonction de haut conseiller à la science
- > organiser de manière cohérente l'interministérialité.
- > former les cadres au principe qui régissent la recherche et innovation.
- * Positionner les ONR et les universités dans la conduite de la recherche et innovation
 - > mettre en place une prospective nationale dynamique
 - > mettre en place les conditions et les évolutions nécessaires pour que les organismes nationaux de recherche (ONR) puissent assurer le rôle d'agence de programme pour l'ensemble de la communauté scientifique.
 - > Réaffirmer et moderniser le lien opérationnel entre les ONR et les universités. Évaluation tous les 5 ans.
- * Simplifier pour donner plus de temps et de sens à la recherche :
 - > Organiser la consolidation des données de gestion. Dépoussiérer règles.
 - > Développer les infrastructures mutualisées
 - > Définir un cadre clair et simplifié de gestion administrative des UMR
 - > Renforcer et soutenir la responsabilité confiée aux DU
 - > Renforcer les compétences en administration de la recherche dans les universités et les UR
- * Articuler la vision stratégique nationale de l'innovation avec agilité locale
 - > prendre en compte spécificité monde de l'innovation pas une université ou UR.
- * Soutenir la prise de risque et l'attractivité de la recherche
 - > Mettre en œuvre une nouvelle approche budgétaire qui permettrait de financer la recherche.
 - > Attribuer une enveloppe de recherche pour une période de 3 ans à tous les jeunes chercheurs et EC. Entre 10 et 100k euros/an + décharge
- * Construire des processus d'évaluation adaptés
 - > Adapter les processus et les objectifs d'évaluation.

Déclaration de FO ESR

FO ESR s'inquiète de l'usage qui pourrait être fait des conclusions du « rapport sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation », dit « rapport Gillet ».

Ce rapport prône en effet le renforcement de la recherche sur projets, dont l'on voit le résultat, avec une recherche française qui recule dans les classements internationaux, avec des milliers de collègues qui se retrouvent dépourvus des moyens de faire leur recherche.

Il encourage la désarticulation de l'enseignement et de la recherche en premier cycle universitaire. Il pave la voie au démantèlement du CNRS, transformé en « agence de programme » et dont les unités, voire les personnels, passeraient sous la coupe d'« universités chefs de files » à l'échelle de sites régionalisés.

Il met enfin en cause les statuts (en contradiction avec les assurances données par ses auteurs à leurs interlocuteurs dans les discussions préparatoires), le statut de chercheur à temps plein comme celui des enseignants-chercheurs, avec une modulation qui serait imposée.

FO a demandé qu'il ne soit tenu aucun compte de ce rapport.

Projet de décret modifiant le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création de l'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts

Ce projet modifie le périmètre de l'UCA (qui est un EPE) en y intégrant l'IFMK (institut de formation en masso-kinésithérapie, par transformation d'établissement-composante en composante interne, ainsi que le pôle international de danse de Nice et les personnels du centre international de recherche musicale (dissous antérieurement).

Demandes de FO :

FO a demandé des précisions :

- sur les votes du CSAE et CA
- sur la transformation des contrats privés de l'IFMK et des contrats de personnels relevant jusque-là du ministère de la culture (pôle international de danse et centre international de recherche musicale).

-> *Réponses* :

- concernant les votes des instances : au CSAE vote à l'unanimité pour moins une abstention, au comité de Pilotage ; unanimité pour ; au CA : 21 pour 3 abstentions.
- concernant les transferts de personnels : leurs conditions de travail et de rémunération resteront identiques.

Bien que FO s'étonne de la redéfinition du périmètre, avec l'intégration d'activités et de personnels qui n'ont que peu de liens avec la recherche, les garanties apportées sur le devenir des personnels ont conduit FO à s'abstenir.

* *Vote (sur 33 présents)* : 0 NPPV , 9 Abs dont FO , 19 Pour , 4 Contre

Motion de la FAGE : Vers un enseignement supérieur acteur de la lutte contre les VSS (violences sexistes et sexuelles)

Cette motion a été très bien accueillie par le ministère, qui a rappelé le plan VSS mis en œuvre, les formations, les référents dans les régions académiques, etc.

Position de FO :

Nous n'avons pas de mandat à ce sujet. FO ne prend donc pas part au vote.

Dans nos mandats, nous avons la défense des personnels, notamment contre les mises en causes indues de collègues pour « VSS », où les cellules « VSS » et de lutte contre harcèlement et discriminations jouent un rôle non négligeable. Nous avons aussi la défense des compétences des instances où les personnels peuvent être défendus par leurs organisations syndicales, à commencer par les F3SCT (même si leurs moyens et prérogatives sont moindres que ceux des CHSCT, dont nous demandons le rétablissement avec l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique).

Les vraies affaires doivent, si les faits sont établis et si ceci s'avère nécessaire, être instruites et passer en conseil de discipline (où les mis en cause peuvent se défendre).

Par ailleurs, cette motion, dont les demandes sont tellement imprécises que le ministère pourra toujours estimer qu'elles ont été satisfaites, est objectivement un soutien à la politique de la ministre (ce qu'illustre le bon accueil fait à cette motion par les représentants du ministère au CNESR), ministre qui précisément veut faire porter l'accent sur ces luttes contre harcèlements discriminations, VSS, ce qui lui sert de plus de diversion face aux vrais problèmes.

* *Votes (sur 33 présents)* : 2 NPPV dont FO, 0 Abs., 30 Pour , 0 Contre.

ENS Louis Lumière

Ce sujet a été abordé à la demande de plusieurs organisations syndicales et étudiantes présentes, dont FO.

L'ENS Louis-Lumière (qui dispense des formations principalement en cinéma et photographie, nécessitant donc des locaux et équipements importants) doit subir pendant toute la période des J.O. un déménagement dégradant considérablement les conditions de travail.

Elle connaît en outre de graves dysfonctionnements en raison du comportement autoritariste de la

direction, qui ignore délibérément les demandes des personnels avec leurs organisations syndicales comme des étudiants.

À la suite d'une AG rassemblant la presque totalité des personnels et de nombreux étudiants, une motion intersyndicale était en cours de finalisation. Elle sera relayée par FO auprès du ministère. Plusieurs organisations syndicales et étudiantes présentes au CNESER, dont FO, ont demandé au ministère d'intervenir.

Projet d'arrêté portant accréditation d'universités en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA)

Pour FO, la création des IPA n'a pas pour objectif de reconnaître des qualifications particulières mais de suppléer au manque de médecins (pour rappel, les IPA peuvent dans certaines être prescripteurs). Il faut former plus de médecins, pas les remplacer par des personnels moins qualifiés et moins rémunérés.

-> FO a donc voté contre ces accréditations.

* *Vote (sur 33 présents) : 0 NPPV , 8 Abs , 15 Pour, 8 Contre dont FO*

Projets d'arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de BTS

BTS « Banque »

BTS « Professions immobilières ».

-> Pour FO, ce n'est pas le rôle du syndicat d'intervenir dans les contenus pédagogiques. FO n'a donc pas pris part aux votes sur ces arrêtés (NPPV).

###